

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} FÉVRIER 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le premier février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ - Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR -

PROCURATION : Daniel GASPA à Jean-Henri MIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques CAZALA.

Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2016.

Approuvée à l'unanimité.

◆ **sollicite** du Département des Hautes-Pyrénées, la subvention la plus élevée possible, au titre du FAR/PCV 2017 pour la **reprise intégrale de la chaussée du quartier Espeyrias** (tranche de travaux 2017). Le coût prévisionnel des travaux est de 101 152,50 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **d'aménagement de la Maison du Patrimoine** dont le coût des travaux est estimé à 1 399 314 € H.T., **sollicite** :

↳ de l'Etat, la subvention la plus élevée possible, au titre de la DETR 2017 ainsi qu'au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) 2017 ;

↳ de l'ensemble des partenaires financeurs, les subventions les plus élevées possibles, au titre des fonds FEDER, du Contrat de Ruralité 2017 et autres fonds ;

↳ du Département des Hautes-Pyrénées, la subvention la plus élevée possible, au titre de l'Appel à projets pour le Développement Territorial.

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de réhabilitation de la Maison du Petit Montagnard** dont le coût des travaux est estimé à 2 042 000 € H.T., **sollicite** :

↳ de l'Etat, la subvention la plus élevée possible, au titre de la DETR 2017 ainsi qu'au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) 2017 ;

↳ de l'ensemble des partenaires financeurs, les subventions les plus élevées possibles, au titre du Contrat de Ruralité 2017.

Adoptées à l'unanimité.

◆ **approuve** le projet de constitution d'un **Comité de Pilotage** ayant pour objet de formaliser le projet technique et financier **d'extension et de modernisation du centre thermo ludique SENSORIA**.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **autorise** Monsieur le Maire à signer l'**avenant n° 1 à la convention** relative au financement du projet de **renovation de l'éclairage public du Village des Chalets**.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Point n° 14** : **Eclairage public 2017 – éclairage du parking du Néouvielle** : retiré de l'ordre du jour.

◆ **adopte** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **adopte la charte de la vidéo protection** des espaces publics et bâtiments publics de la commune de Saint-Lary Soulan.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire** fait un point sur la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes AURE LOURON et remet aux Conseillers Municipaux des documents relatifs à la composition des différentes commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR